

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

ÉFAI

Index AI : AFR 52/012/2010

25 août 2010

Somalie. Amnesty International condamne les attaques directes contre des civils, entre autres atteintes aux droits humains

Amnesty International condamne les attaques qui ont causé des dizaines de victimes parmi les civils ces deux derniers jours à Mogadiscio.

Le 24 août, une attaque menée contre l'hôtel Muna, situé près du palais présidentiel et fréquenté par des membres du Parlement fédéral de transition, a tué 33 personnes, pour la plupart des civils, dont quatre députés, selon des chiffres avancés par le gouvernement somalien. Cinq membres des forces de sécurité auraient également été tués. Deux ou trois assaillants puissamment armés, qui portaient semble-t-il l'uniforme des forces gouvernementales, ont pénétré dans l'hôtel après avoir tué les gardes de la sécurité postés à l'entrée et ont ouvert le feu sur les personnes se trouvant à l'intérieur, ouvrant les portes des chambres pour tirer sur les clients, selon des sources locales. Al Shabab, groupe armé opposé au gouvernement fédéral de transition de Somalie, a revendiqué la responsabilité de cette fusillade.

Cette attaque atteste du mépris d'al Shabab pour la vie des civils somaliens et de son indifférence à l'égard des principes élémentaires du droit international humanitaire. Al Shabab affirme que ces attaques visent le gouvernement, mais en réalité il agresse et tue des civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités. Les attaques directes visant des civils constituent des crimes de guerre.

L'attaque contre l'hôtel s'est déroulée le lendemain d'une offensive lancée par al Shabab contre les forces gouvernementales et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'opération de maintien de la paix qui protège le gouvernement fédéral de transition. Le 23 août, à environ quatre heures du matin, al Shabab a fait feu sur les positions des forces gouvernementales et de l'AMISOM, à l'aide de mortiers notamment. Selon des informations reçues par Amnesty International, l'AMISOM a riposté par des tirs d'obus. D'après des sources locales, ces affrontements ont fait entre 29 et 38 victimes et une centaine de blessés parmi la population civile dans les districts de Bondhere, Howlwadag, Hodan et au marché de Bakara. Le 24 août, le directeur de radio Barqad Awale a été victime d'une balle perdue alors qu'il installait l'émetteur de la station, car des affrontements faisaient rage dans la capitale. Les combats se poursuivent encore et des informations font état de nouvelles victimes civiles.

Les attaques menées dans des quartiers de Mogadiscio peuplés ou fréquentés par des civils à l'aide d'armes telles que des mortiers, incapables de cibler des objectifs précis, peuvent être considérées comme des attaques sans discrimination. Cependant, toutes les parties au conflit en Somalie recourent à cette pratique qui fait invariablement de nombreuses victimes parmi la population civile, détruit des maisons et débouche sur le déplacement, la perte de moyens de subsistance et un dénuement encore plus grand pour les civils somaliens.

Selon un principe fondamental du droit international humanitaire, les parties à un conflit doivent toujours faire la distinction entre combattants et civils. Elles doivent prendre toutes les précautions possibles pour éviter les pertes civiles. Les attaques menées sans discrimination, notamment à l'aide de méthodes dont les effets ne peuvent être limités comme l'exige le droit international humanitaire et qui frappent sans distinction civils et objectifs militaires, sont prohibées .

Amnesty International appelle toutes les parties au conflit à respecter les règles du droit international humanitaire et à prendre toutes les mesures possibles pour éviter les pertes civiles. En outre, l'organisation invite la communauté internationale à faire une priorité dans ses politiques sur la Somalie de la protection des civils et de l'accès à l'aide humanitaire et à prendre toutes les mesures possibles afin de mettre un terme à l'impunité qui règne en Somalie depuis 20 ans pour les crimes relevant du droit international. Il faut mettre sur pied une commission d'enquête indépendante et impartiale, ou un mécanisme analogue, chargée d'enquêter et de dresser la carte des crimes relevant du droit international et de préconiser des mesures permettant d'amener les responsables présumés à répondre de leurs actes.